

Annexe II

Stages en milieu professionnel

1. Objectifs

1.1. Connaissance du milieu professionnel

Le futur technicien doit appréhender au cours de ses périodes de stage les différents types d'organisation du travail au laboratoire. Cette approche concerne aussi bien les laboratoires de ville que les laboratoires hospitaliers (ou structures équivalentes en établissement de santé). Ceci implique par conséquent que chaque étudiant effectue au moins une période de stage dans chacun de ces laboratoires. Les notions transversales concernant la sécurité et l'hygiène (notamment hospitalière) feront l'objet d'une attention particulière.

L'étude de l'organisation du travail nécessite de bien connaître les pratiques quotidiennes au laboratoire. Celles-ci regroupent l'accueil du patient, la réalisation ou la réception du prélèvement, l'enregistrement des dossiers, les étapes de la réalisation technique des analyses et les démarches qualité mises en oeuvre tout au long du cheminement. L'ensemble de la chaîne, depuis l'accueil du patient jusqu'à la remise des résultats, apparaît plus facile à appréhender dans sa globalité dans un laboratoire de ville. Cette étude est donc un objectif essentiel du stage prévu dans ce type de laboratoire et devra pour cette raison être abordée dans le rapport élaboré par le candidat pour l'épreuve de soutenance de rapport de stage.

1.2. Consolidation des savoirs et savoir-faire

Les périodes de stage doivent permettre aux étudiants :

- d'appliquer et compléter, en tenant compte des spécificités du contexte, les connaissances et savoir faire acquis en établissement de formation ;
- d'effectuer un travail difficilement réalisable en établissement de formation pour diverses raisons : coût du matériel et des réactifs, sécurité, prélèvements ou micro-organismes peu fréquents.

Trois axes seront plus particulièrement développés :

- le travail sur un automate (de biochimie, d'immuno-analyse ou d'hématologie) ;
- l'étude de l'ensemble des spécialités dans le cadre des analyses de routine d'un laboratoire de ville (biochimie, microbiologie, hématologie, immunologie) en relation avec la connaissance de l'organisation du travail ;
- la découverte d'un plateau technique spécialisé (parasitologie, immuno-radiologie, génétique, anatomopathologie, toxicopharmacologie...) dans le secteur hospitalier ou dans un établissement de santé équivalent.

2. Modalités d'organisation

2.1. voie scolaire

La durée totale des stages est de douze semaines. Un professeur tuteur est chargé d'assurer le suivi et l'encadrement de chaque étudiant pendant ses différents stages.

2.1.1. Première année

Ce stage d'une durée de sept semaines débute fin mai. Un seul terrain de stage est exploré.

Les objectifs de ce stage ont été définis précédemment.

Dans le cadre d'un stage en laboratoire de ville, le travail sur automate et l'étude des activités de routine seront privilégiés.

En laboratoire hospitalier (ou structure équivalente dans un établissement de soins), le travail sur automate est également un objectif prioritaire de la formation. La découverte de la diversité du plateau technique de ce type de structure, la mise en œuvre d'analyses difficiles à réaliser en établissement scolaire sont également envisagées.

2.1.2. Seconde année

Ce stage d'une durée de cinq semaines est effectué au cours du deuxième trimestre. Une semaine est obligatoirement prise sur le temps des vacances scolaires d'hiver ou de printemps.

Ce stage est effectué dans un laboratoire de ville dans le cas d'un stage de première année réalisé en milieu hospitalier (ou structure équivalente). Il a lieu en secteur hospitalier dans le cas contraire. Les objectifs visés étant identiques à ceux du stage de première année, le but de cette seconde période est de compléter la formation.

Les candidats redoublant leur seconde année sont tenus de refaire ce stage.

2.1.3. Encadrement du stagiaire

Un professeur tuteur désigné par l'équipe pédagogique est chargé d'assurer le suivi et l'encadrement de chaque étudiant pendant ses différents stages. Si la recherche d'un terrain de stage est de la responsabilité de chaque étudiant, le professeur tuteur veille à l'équilibre des différentes périodes de formation. Il est ainsi le garant de l'alternance « structure hospitalière (ou équivalente) – laboratoire de ville » et du respect des contenus de la formation selon les trois axes précités. Pour ce faire, une étroite collaboration avec les maîtres de stage est nécessaire. Elle prend la forme de visites sur le terrain qui permettent d'apprécier le travail effectué et l'implication de l'étudiant.

Une fiche d'évaluation pour chacun des deux stages est renseignée conjointement par le professeur tuteur et le maître de stage. Elle est assortie d'une note chiffrée prise en compte pour l'examen.

Le professeur tuteur a ainsi un rôle important dans l'accompagnement du stagiaire ; il conseille utilement l'étudiant lors des phases importantes : choix des terrains de stage, choix de la problématique à développer dans le cadre du rapport. Sur ce dernier point, son intervention permet de guider l'étudiant pour éviter les dérives (thème trop ambitieux, trop pointu ou trop vaste par exemple). En aucun cas il n'intervient dans la phase de rédaction ou de correction du rapport. Concernant l'épreuve orale, les légitimes conseils en communication ne doivent en aucun cas prendre la forme d'un « bachotage » de l'épreuve.

2.2. Voie de l'apprentissage

Pour les apprentis, les certificats de stage sont remplacés par la photocopie du contrat de travail ou par une attestation de l'employeur confirmant le statut du candidat comme apprenti dans son entreprise.

2.3. Voie de la formation continue

- Candidats en situation de première formation ou de reconversion

Les modalités des stages sont identiques à celles de la voie scolaire.

- Candidats en situation de perfectionnement

Les certificats de stage peuvent être remplacés par un ou plusieurs certificats de travail attestant que l'intéressé a occupé, en qualité de salarié à temps plein pendant six mois, au cours de l'année précédente, des fonctions en relation avec la finalité du BTS Analyses de biologie médicale.

Ces candidats doivent fournir un rapport d'activités professionnelles au sein duquel ils détaillent une activité de leur choix. Ce document constitue le support de l'évaluation pour l'épreuve de soutenance de projet.

2.4. Cas des candidats relevant de la formation à distance

Ces candidats relèvent, selon leur statut (voie scolaire, apprentissage, formation continue) de l'un des cas précédents.

2.5. Cas des candidats se présentant au titre de leur expérience professionnelle

Les certificats de stage sont remplacés par un ou plusieurs certificats de travail justifiant de la nature et de la durée de l'emploi occupé.

Ces candidats doivent fournir un rapport d'activités professionnelles qui constitue le support de l'évaluation de l'épreuve de soutenance de projet.